

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE

Arrondissement : LIMOGES

Canton : CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres

En Exercice 19

Présents 14

Votants 5

Date de convocation

17/11/2023

Date d'affichage

17/11/2023

Objet : choix du Maître d'œuvre pour les travaux de regroupement des 2 écoles

**Délibération n° 2023DEL26
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC**

Séance publique du 23 novembre 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FERNANDES, FOURGEAUD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Caroline BOURGER procuration donnée à Claude GOURINCHAS

Claire MOURNETAS procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Didier LEYRIS procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER

Nicole DUPIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension de l'ALSH une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, elle a en charge la réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier.

Le projet de regroupement des deux écoles de la commune, avec un aménagement des locaux de l'école Val De Briance doit suivre le projet d'extension de l'ALSH. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- > **Décide de proposer au cabinet SPIRALE NICOLAS BALMY 11 rue des Tanneries - 87000 Limoges d'assurer aussi la maîtrise d'œuvre des deux projets comme défini ci-dessus.**
- > **Autorise le maire à signer le contrat correspondant.**
- > **Enfin, le Conseil Municipal sollicite pour la réalisation de cette opération les subventions aux taux les meilleurs possibles auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.**

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 087-218719201-20231129-291120232-DE

S'LO

Le Conseil Municipal a délibéré à 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le
Et la publication le



Alexandre PORTHEAULT